

Direction départementale des finances publiques de l'Eure-et-Loir

Centre des finances publiques de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS 25 RUE MAURICE VIOLLETTE 28170 CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA TRESORERIE DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Le comptable, responsable de la trésorerie de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Décide :

EN MATIERE FISCALE

Article 1:

Délégation de signature est donnée à MME JACQUET Lucie, Contrôleur des finances publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de CHATEAUNEUF EN THYMERAIS, à l'effet de signer en matière fiscale :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 500 € ;
- 2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;
 - b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - d) tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2:

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière fiscale :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) tous actes d'administration et de gestion du service.
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	maximale des délais de	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Observations
FRAPPEZ Françoise	Contrôleur			2 000 €	
RIEHL Delphine	Contrôleur		6 mois	2 000 €	
BENOIST Marie	Agent		6 mois	2 000 €	

EN MATIERE DE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Article 3:

Délégation de signature est donnée à MME JACQUET Lucie, contrôleur, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de CHATEAUNEUF EN THYMERAIS, à l'effet de signer en matière de secteur public local au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;
- 3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 4:

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de secteur public local :

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 2°) tous actes d'administration et de gestion du service
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	maximale des délais de	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Observations
FRAPPEZ Françoise	Contrôleur		6 mois	2 000 €	
RIEHL Delphine	Contrôleur		6 mois	2 000 €	
BENOIST Marie	Agent		6 mois	2 000 €	

Article 5:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure-et-Loir

A CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS le 01/09/19

Le comptable public, Responsable de la trésorerie de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS....

Signature

Mme DOROTHEE TURA Inspectrice Divisionnaire Des Finances Publiques